

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 12 avril 2010, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal, 70, 12<sup>e</sup> Rue.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:  
Gilbert Pilote, maire  
Pauline Lauzon, conseillère  
Diane Sirard, conseillère  
Mario Lachaine, conseiller  
Georges Piché, conseiller  
Mario Léonard, conseiller  
Yvon Forget, conseiller

Martine Charron, Technicienne en administration

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

**77-04-10**

#### **NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

**Que** madame Martine Charron soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence du secrétaire-trésorier et directeur général pour la présente assemblée.

**Que** celle-ci soit autorisée à signer les extraits nécessaires jusqu'au retour du directeur général.

ADOPTÉE

**78-04-10**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour en y ajoutant le sujet suivant :

Varia : a) Lettre d'appui aux promoteurs des projets suivants : abattoir de Ferme-Neuve et Scierie Max Meilleur & Fils Itée.

ADOPTÉE

**79-04-10**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 MARS 2010**

Chaque membre du Conseil n'ayant pas reçu le procès-verbal de la séance tenue le 08 mars 2010, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire d'assemblée à l'obligation d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 08 mars 2010 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve en y apportant une correction à l'avis de motion règlement #23-14. L'avis de motion est donné par madame la conseillère Pauline Lauzon.

ADOPTÉE

## **CORRESPONDANCE**

Lecture de l'accusé de réception de la demande de subvention de la Municipalité de Ferme-Neuve, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2010-2011.

**80-04-10**

### **SUBVENTION AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF 2010**

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité

**Que** les organismes suivants reçoivent leur subvention 2010 :

Fondation Martin Paquette : 500 \$

Les Amis de la Montagne, kiosque touristique 2010: 10 000 \$

et un montant additionnel pour 2010 de 250 \$ est accordé au Club de motoneige Nord de la Lièvre de Ferme-Neuve inc. qui porte leur subvention 2010 à 1 250 \$.

ADOPTÉE

**81-04-10**

### **REPRÉSENTANT MUNICIPAL / BOURSE 5<sup>e</sup> SECONDAIRE ÉCOLE POLYVALENTE ST-JOSEPH**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité

**Que** le maire monsieur Gilbert Pilote, représente la Municipalité lors de la remise de bourse de 5<sup>e</sup> secondaire à un élève qui poursuivra ses études, dans le cadre du programme « bourses d'études aux élèves de 5<sup>e</sup> secondaire » qui aura lieu en juin prochain à la Polyvalente St-Joseph.

ADOPTÉE

**82-04-10**

### **E/F DU CAMPING BAIE DU DIABLE DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

**Que** le rapport de mission d'examen et des états financiers au 31 décembre 2009 du Camping Baie du Diable de Ferme-Neuve soit accepté pour dépôt aux archives de la Municipalité.

ADOPTÉE

**83-04-10**

### **CAMPING BAIE DU DIABLE (dépôt de projet à la MRCAL)**

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité

**Que** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le « Camping Baie du Diable de Ferme-Neuve » de réaliser des travaux de stabilisation des berges au camping Baie du Diable et de confirmer le tout à la Fondation de la MRC Antoine-Labelle pour l'Environnement dans le cadre de leur demande de subvention de projet.

ADOPTÉE

84-04-10

**SITE WEB MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de revoir la conception complète du site Web de la Municipalité de Ferme-Neuve afin d'y faire une meilleure fenêtre sur le monde internet;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité s'est trouvée une personne ressource pour cette mise à niveau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité

**Que** la Municipalité mandate madame Ginette Paquette afin de travailler sur la conception complète du site Web de la Municipalité de Ferme-Neuve.

Que les coûts estimés sont de l'ordre de 350 \$.

ADOPTÉE

85-04-10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 114 (plaques signalétiques de numéros civiques et sa tarification)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité

**Que** le règlement portant le numéro 114 et visant l'implantation et l'installation des plaques signalétiques de numéros civiques et sa tarification soit adopté.

ADOPTÉE

86-04-10

**PROTECTRON SERVICE DE SECURITÉ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité

**Que** le directeur général ou le directeur des travaux publics soit autorisé à signer l'entente qui liera la Municipalité et la firme de sécurité Protectron pour les services de sécurité de ses bâtiments.

ADOPTÉE

87-04-10

**REMBOURSEMENT D'UN CRÉDIT DE TAXES MUNICIPALES**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité

**Que** la somme de 3.98 \$ soit remboursée au contribuable dont le dossier est identifié par le matricule 8473-65-3442.

ADOPTÉE

*Période de questions portant sur la section « Administration »*

**Avis de motion  
(Règl. # 115)**

**AVIS DE MOTION (frais de lotissement pour fin de parc et terrain de jeux)**

Avis de motion est présentement donné par madame la conseillère Pauline Lauzon qu'elle présentera ou fera présenter un règlement visant à établir que les frais perçus pour les permis de lotissement seront versés en totalité pour des dépenses d'aménagements et d'installations pour les parcs.

**88-04-10**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR CLAUDE OUELLETTE ET FRANCINE GUILLEMETTE, 19, CHEMIN DU LAC DES JOURNALISTES, FERME-NEUVE LOT 5-A-1-P, 2<sup>e</sup> RANG AU CADASTRE DE GRAVEL, ZONE REC 05**

Le maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Claude Ouellette et Francine Guillemette et invite la population à se prononcer;

La secrétaire d'assemblée fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires ont déposé une demande de dérogation pour le bâtiment principal afin d'empiéter de 1.09 mètres dans la marge latérale SUD, prescrite de 7 mètres, et, d'empiéter de 11.51 mètres sur la diagonale de 12.20 mètres formée de la marge avant EST prescrite de 10 mètres et de la marge latérale Nord prescrite de 7 mètres (calcul à partir de l'hypoténuse), tel que spécifié à la grille des spécifications 2-13 du règlement de zonage numéro 23 et tel qu'indiqué sur le plan préparé par monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 12 mars 2010, et portant le numéro de dossier 1002-0039-1 enregistré sous le numéro de minute 1706 et démontrant les mesures;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 mars 2010, portant le numéro CCU-16-03-10;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

**Que** la Municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Claude Ouellette et Francine Guillemette, afin de permettre un empiètement de 1.09 mètres dans la marge latérale SUD, prescrite de 7 mètres, et, d'empiéter de 11.51 mètres sur la diagonale de 12.20 mètres formée de la marge avant EST prescrite de 10 mètres et de la marge latérale Nord prescrite de 7 mètres, le tout pour le bâtiment principal du 19, Chemin du Lac des Journalistes à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 5-A-1-P, 2<sup>e</sup> rang du cadastre de Gravel, au cadastre officiel du Québec, zone REC 05.

ADOPTÉE

**89-04-10**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 113 (circulation et stationnement)**

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité

**Que** le règlement portant le numéro 113 et visant à réglementer la circulation et le stationnement sur le territoire de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

90-04-10

**NOMINATION DES RESPONSABLES « MESURES D'URGENCE »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité

**Que** la résolution 107-04-08 soit modifiée en changeant les noms des personnes responsables aux services aux sinistrés.

SERVICES AUX SINISTRÉS : Diane Sirard  
Yvon Forget

ADOPTÉE

*Période de questions portant sur les sections « Urbanisme, Voirie et Incendie »*

**VARIA**

91-04-10

**LETRE D'APPUI AUX PROMOTEURS DES PROJETS DE LA SCIERIE MAX MEILLEUR & FILS LTÉE ET DE L'ABATTOIR DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité qu'une lettre d'appui soit envoyée aux promoteurs des projets de la Scierie Max Meilleur & Fils Ltée et de l'abattoir Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

92-04-10

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2010-03**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité

**Que** la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2010, afin de transférer les sommes suivantes :

POSTE	# COMTE	DT	CT
<b>Sécurité publique</b>			
Contrôleur de chiens	02-290-20-451-00	163.00	
Pièces et accessoires « chiens »	02-290-20-640-00		163.00
Immatriculation véhicules service incendie	02-220-00-455-00	190.00	
Entretien réparation véhicule	02-220-00-525-00		190.00
<b>Aménagement et urbanisme</b>			
Promotion touristique	02-622-00-971-02	63.00	
Subvention Développement Économique	02-621-00-971-00		63.00
<b>Loisirs et culture</b>			
Employés réguliers guichet	02-701-20-141-30	350.00	
Assurance-emploi guichet	02-701-20-232-00	15.00	
F. S. S. guichet	02-701-20-242-00	30.00	
R. Q. A. P. guichet	02-701-20-262-00	5.00	
Employé régulier aréna	02-701-30-141-30		400.00
Achat exploitation restaurant	02-701-91-610-10	775.00	
Pièces et accessoires restaurant	02-701-91-640-00		775.00
Pièces et accessoires restaurant	02-701-91-640-00	1.00	
Achat exploitation restaurant	02-701-91-610-10		1.00
<b>Total</b>		<b>1592.00</b>	<b>1592.00</b>

ADOPTÉE

93-04-10

**COMPTES À PAYER LISTE 2010 DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 06 AVRIL 2010**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 06 avril 2010 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT..... 330,718.10 \$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT..... 20,748.76 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

94-04-10

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2010**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

**Que** le conseil accepte pour dépôt le rapport budgétaire au 31 mars 2010 préparé par le service de la trésorerie municipale.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

95-04-10

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine, appuyé par madame la conseillère Diane Sirard de clore l'assemblée à 21h00.

ADOPTÉE

---

GILBERT PILOTE,  
Maire

---

MARTINE CHARRON,  
Technicienne en administration